



**Commune de Chevroux**  
**Commission des finances**  
Route du Village 5  
1545 Chevroux

Chevroux, le 19 juin 2023

## **Rapport de la commission des finances**

### **Préavis Municipal N° 04/2023**

#### **« Préavis 04/2023 Acquisition d'un véhicule utilitaire permettant le déplacement de remorques à bateaux et autres usages »**

Au Conseil général

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de Messieurs Bonny Jean-David, Bonny Jean-Luc, Bonny Alexandre, Lüthi Roland et Marcel Gut-Lacôte, s'est réunie pour examiner le présent préavis. De plus, lors d'une séance avec la Municipalité accompagnée par notre Boursier, la Commission obtenu des réponses à toutes ses questions.

Afin de clarifier la compréhension du préavis, nous nous permettons de détailler quelques points. Selon le "Règlement d'utilisation des places d'entretien des bateaux", entré en vigueur le 1er janvier 2023, tous les travaux sur les bateaux doivent être effectués exclusivement sur les places d'entretien (art. 6).

Pour ce faire, la Municipalité propose un service payant de déplacement des bateaux de la place d'hivernage vers la place d'entretien et retour. Pour plus de détails, veuillez consulter le "Règlement d'utilisation des places d'entretien des bateaux" mars 2023.

Pour les manœuvres usuelles déjà existantes et dès lors avec ces manœuvres supplémentaires, le garde-port et l'aide garde-port ne disposent actuellement que d'un seul tracteur (Ford bleu).

Le présent préavis ne porte donc pas sur le remplacement de ce tracteur vieillissant, mais bien sur l'acquisition d'un deuxième tracteur qui servira principalement à cette activité. Un essai au printemps avec un deuxième tracteur constitue la base de ce préavis.

Il va de soi que les exigences réglementaires fédérales et cantonales ne peuvent être respectées et que le bon fonctionnement du port ne peut être garanti que si les moyens nécessaires sont mis à disposition.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous demande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis N° 04/2023 tel que présenté.

**Chevroux, le 19 juin 2023**  
**Pour la Commission**

Rapporteur :  
Marcel Gut-Lacôte

Membres :  
Bonny Jean-David, Bonny Jean-Luc,  
Bonny Alexandre, Lüthi Roland, Marcel  
Gut-Lacôte



**BONNY Alexandre**



**BONNY Jean-Luc**



**BONNY Jean-David**



**GUT-LACÔTE Marcel**



**LÜTHI Roland**